

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le 14/10/2024

ID : 007-200039808-20240924-2024\_09\_011-DE

SLOW

**Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche**

**Délibérations du Conseil Communautaire**

**Séance du 24 septembre 2024**

Convocation du 17 septembre 2024

**N° 2024\_09\_011**

**Objet : Ressources Humaines – Autorisation de recruter un directeur de centre socio-culturel et un chargé de vie familiale**

Le 24 septembre 2024 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à LANAS salle Papillon sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Richard ALZAS, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Guy CHARMASSON suppléant de Jacques MARRON

Absents : Nicole ARRIGHI, Lison BOICHUT, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Maryse RABIER, Simone MESSAOUDI

Pouvoirs Antoine ALBERTI à Vincent CERVINO, Denise GARCIA à Nicolas CLEMENT, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE, René UGHETTO à Richard ALZAS

Secrétaire de Séance : Guy MASSOT

Nombre de membres en exercice : 37 - nombre de membres présents : 28

Nombre de pouvoirs : 4 - nombre de suffrages exprimés : 29

Vote contre :                    pour : 29                    abstention : 3

**Nadège ISSARTEL, vice-présidente aux ressources humaines** rappelle que le conseil communautaire s'est prononcé favorablement pour la création d'un centre socio-culturel. Pour participer au financement de cette structure, la CAF impose les recrutements suivants :

- Un directeur de centre social à temps complet (poste de catégorie A) : Il est le garant de la conception, du pilotage, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet social de la structure dans le cadre des valeurs et principes de l'animation de la vie sociale (respect de la dignité humaine, de la laïcité, de la neutralité et de la mixité sociale, de la solidarité et de la participation et du partenariat). Il mobilise l'ensemble des acteurs et des partenaires du territoire pour contribuer au « bien vivre ensemble » en favorisant une dynamique collective. Il assure le bon fonctionnement de l'équipement, le management de son équipe et la gestion des ressources mises à sa disposition. Il pilote avec l'instance de gouvernance la démarche politique et stratégique du centre social.

-Un chargé de vie familiale (catégorie B) à temps plein. Il a pour mission principale le développement du projet d'animations collectives familles du centre social, en réponse aux besoins et aux problématiques familiales identifiées sur le territoire.

**Le conseil communautaire**, entendu l'exposé et après délibéré,

A 9 voix pour et 3 abstentions (Louise LACOSTE – Monique MULARONI – Yvon VENTALON)

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28

**Vu** le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

Envoyé en préfecture le 14/10/2024

Reçu en préfecture le 14/10/2024

Publié le 14/10/2024

ID : 007-200039808-20240924-2024\_09\_011-DE

SLO

**Autorise le Président à recruter :**

- Un directeur de centre socio-culturel (catégorie A) à temps plein
- Un chargé de vie familiale (catégorie B) à temps plein

**Précise que** ces emplois pourront être pourvus par le recrutement d'agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée dans les conditions de l'article L. 332-8 1° du CGFP précité compte tenu des difficultés éventuelles à recruter un agent titulaire pour ces professions ;

**Charge** le Président du recrutement des agents.

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire de séance

Guy MASSOT